HUTÉLUTUSH-INSUSHNAK ET LE PAYS D'ANZAN

par Maurice LAMBERT[1]

La présence des Elamites dans le Fars était attestée jusqu'à présent :

— par des briques inscrites, signalées par E. Herzfeld, provenant d'une construction élevée par Shilhak-Insushnak à Tul-e Spîd près de Fahlian, un peu à l'ouest de Persépolis[2] ;

— par des reliefs rupestres à Kurangun et à Naqsh-i Rustem, qui sont, semble-t-il, à dater du XVIIe siècle bien qu'ils aient été surchargés à l'époque néo-élamite[3].

Or un particulier nous a présenté, nous autorisant à la publier, une brique inscrite acquise par lui tout récemment, dans une région qu'il situe — sans pouvoir préciser davantage — « entre Chiraz et Persépolis ». Telle quelle, la provenance semble sérieusement motivée, et digne de foi ; l'indication géographique contenue dans l'inscription prend de ce fait une valeur unique à ce jour.

La brique, grand carreau presque parfait, en terre bien cuite rose-orange, mesure 0,33 × 0,33 × 0,06 m. Selon la coutume élamite, elle est inscrite sur la tranche et laisse donc, une fois prise dans la maçonnerie, le texte visible sur la paroi[4]. Les fouilles de Tchogha-Zanbil ont montré comment de telles briques pouvaient être alignées et échelonnées sur la surface d'un mur, y créant de longs rubans de dentelles d'ombres[5]. La présente brique devait occuper l'angle sortant d'une porte ou d'un

1. Cet article a bénéficié, comme le lecteur s'en rendra compte, d'un constant échange de vues avec M. Pierre Amiet.

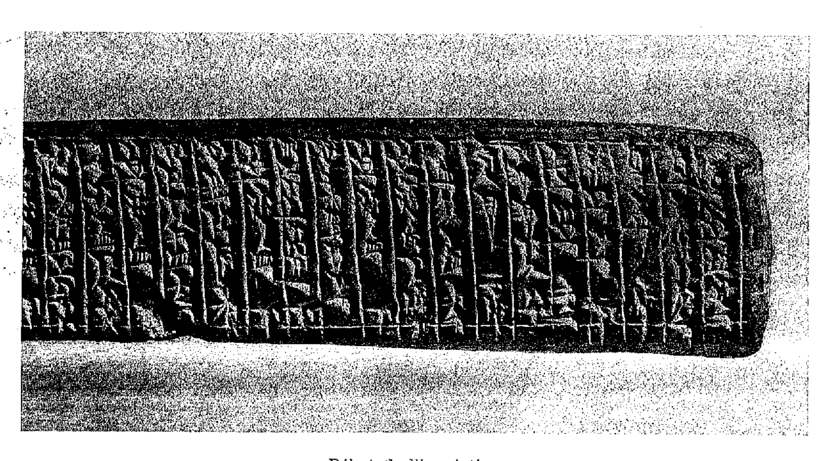
2. E. HERZFELD, *Reisebericht*, p. 259. L'inscription est reproduite et traduite en dernier lieu par KÖNIG, *Die elamischen Königsinschriften*, n° 41, cf. p. 16 et pl. 7. Mention en est faite par VANDEN BERGHE, *Archéologie de l'Irān ancien*, p. 210, qui donne le nom de lieu comme Tulaspid. — Les textes élamites seront cités ici d'après l'ouvrage, ci-dessus, de König, par l'abréviation *EKI* suivie du numéro de l'inscription, et également d'après SCHEIL, *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. III (n°s 1-64), V (n°s 65-87) et XI (n°s 88-105) par l'abréviation Sch., suivie du numéro de l'inscription.

3. P. AMIET, *Elam*, fig. 294, fig. 427, légende de la fig. 239, *Mémoires 43*, p. 258.

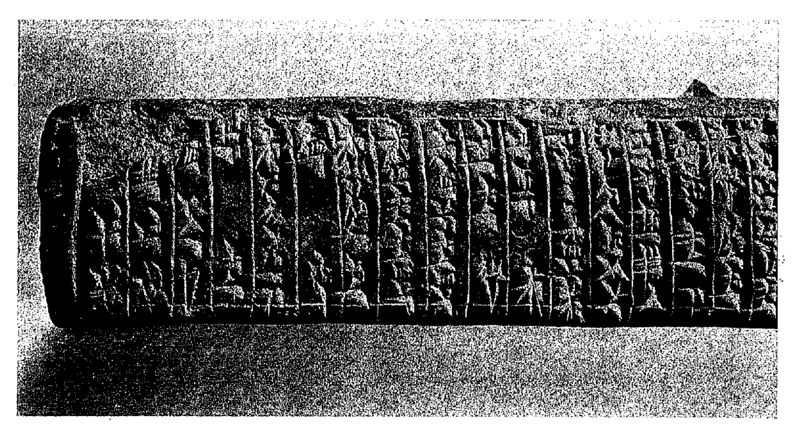
4. Il existe pourtant quelques briques inscrites sur leurs grandes faces ; deux, de Shilhak-Insushnak, portent un texte estampé, imprimé : celle de Tul-e Spîd (cf. ci-dessus n. 2) et celle de Suse reproduite dans *Mémoires 3*, pl. 11 = Sch. 48 ; plus tardive est celle de Shutruk-Nahunté II dans *Mémoires 5*, pl. 10.

5. R. GHIRSHMAN, *Tchoga-Zanbil (Dur-Untash)*, I = *Mémoires 39*, p. 13 et fig. 9 ; M.-J. STÈVE, *Mémoires 41*, pl. I, 1.

Brique de Hutélutush-Insushnak. Vue de dessous
Rédaction d'esprit sumérien : colonnes verticales à lire de droite à gauche



Début de l'inscription



Fin de l'inscription. A partir de la droite, à la ligne 6 : an-ša-an ; à la ligne 9 : ^{d}na-pi-ri-ša

redan, car deux de ses tranches adjacentes sont inscrites, mais inscrites — et ceci doit être souligné — à la façon ancienne, celle du début du IIe millénaire : elles portent en effet des colonnes verticales, perpendiculaires aux faces principales. La même disposition, proprement sumérienne, obligeant à une lecture de haut en bas et de droite à gauche, se trouve, sur la brique fragmentaire, probablement de même forme, du prince Itattu II[1]. Cette façon de faire n'est plus employée 750 ans plus tard à l'époque médio-élamite, époque du présent document, où les briques inscrites sur la tranche portent de longues lignes horizontales[2]. Toutefois, elle est conservée sur certains monuments figurés inscrits, comme la statue de Napir-Asu[3] ou le relief aux guerriers[4], mais non sur le buste de statue divine[5] ou le décor de briques moulées de Shilhak-Insushnak[6] où les lignes sont horizontales[7]. La facture archaïque de la nouvelle inscription peut être liée à la personnalité même de Hutélutush-Insushnak (cf. *infra*, p. 73) ; mais on peut l'attribuer aussi à l'éloignement où ce prince se trouvait des grands centres de civilisation, et à une tradition qui se serait mieux conservée au Fars, car la brique de Tul-e Spīd est très semblable de forme : 0,35 × 0,35 × 0,08 m ; elle en diffère par la place de l'inscription, estampée sur une des grandes surfaces ; mais cette inscription, dans son cadre rectangulaire (0,22 par 0,12), est disposée en colonnes verticales se lisant de droite à gauche[8].

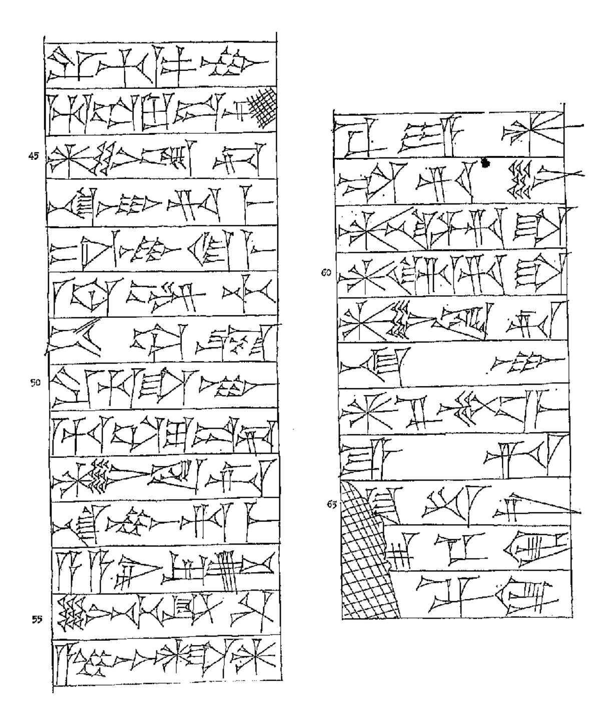
Le nouveau document comporte 67 lignes ; l'énumération des neuf frères et sœurs de Hutélutush-Insushnak, déjà connus, en occupe la plus grande partie, mais le début et la fin fournissent des données toutes nouvelles.

TRANSCRIPTION

^{1}I hu-te-lu-tù / uš-^{d}in-su / uš-na-ak / li-ka$_4$-me / ^{5}ri-ša-ri / me-ni-ir ha-tam$_x$ / -ti-ir a-ak / ^{aš}šu-še-en-ri / ta-ak-ki-me ù-me / ^{10}ta-ak-ki-me / MUNUS ^{d}iš-ni-ka$_4$ / -ra-ap-pàt-me / ta-ak-ki-me / MUNUS ú-ru-tuk-^{d} / ^{15}el-ha-la-hu-m[e] / ^{16}ta-ak-ki-[me] / I šil-hi-na-ha-am / -ru-^{d}la-ka$_4$-mar-me / ta-ak-ki-me /

1. Elle est épaisse de 65 mm, cf. SCHEIL, *Mémoires 2*, p. 69 ; THUREAU-DANGIN, *ISA* 258. Une brique de Temti-halki est du même type, *Mémoires 2*, pl. 15, p. 77.
2. J. de MORGAN, *Mémoires 1*, p. 94, fig. 139 H, K, L, M, N, et § 3 ; SCHEIL, *Mémoires 3*, pl. 1 et *passim*.
3. André PARROT, *Sumer*, fig. 398 ; P. AMIET, *Elam*, fig. 280 ; *Encyclopédie photogr. de l'art*, 271.
4. *Sumer*, fig. 400 ; *Elam*, fig. 305.
5. *Elam*, fig. 289.
6. *Sumer*, fig. 406 ; *Elam*, fig. 299 ; *Encyclopédie*, 276-277.
7. Semblable situation existait au XVIIIe siècle en Mésopotamie ; comparer l'écriture verticale du Code de Hammurapi et l'écriture horizontale des tablettes. La tradition mésopotamienne du IIIe millénaire s'est donc attardée en Elam jusqu'à la fin du IIe millénaire, et, comme l'a rappelé G. R. DRIVER, *Semitic Writing*, 2nd ed. (1954), 38, elle a souvent été maintenue jusqu'au bout pour les cylindres-sceaux.
8. Cf. p. 61, n. 2. C'est pourquoi, ci-dessus, nous parlons de « facture archaïque » et non « de facture archaïsante ».

[20]I ku-tir-^{d}hu / ban-me ta-ak-ki-me / MUNUS ú-tú-e-hi / -ih-hi-^{d}pi / -ni-kìr-me / [25]ta-ak-ki-me / I te-im-ti / -tu-ur-ka_4-taš-me / ta-ak-ki-me / I ^{d}li-li / -[30]ir-taš-me / ta-ak-ki-me / MUNUS pá-ar / ^{d}ú-li-me / [34](angle anépigraphe) / [35]ta-ak-ki-me / MUNUS me-li-ir / -^{d}nah-hu-un / te-me i-kí / šu-tú-ú-pè-me / [40]ta-ak-ki-me / MUNUS ú-tuk-^{d}hu / -te-ka_4-ša-an / ru-hu-pa-ak / I hu-te-lu-tù-u[š] / -[45]^{d}in-su-uš / -na-ak-ri-me / ta-ak-ki-me / I te-im-ti / -pí-te-it / [50]ru-hu-ša-ak / I hu-te-lu-tù-uš / -^{d}in-su-uš / -na-ak-ri-me / a-a-ni-ip-ú-pè / [55]in-ti-ik-ka_4 / a-ak ^{aš}an-ša-an / si-ia-an / ta-ri-in / ^{d}na-pi-ri-ša / [60]^{d}ki-ri-ri-ša / ^{d}in-su-uš / -na-ak / ^{d}si-mu-ut-me / [30]e-ri / -[65][e]n-tum_4-ià / [pi]-ip-si-ih / [ku]-si-ih



TRADUCTION

a) (Titulature, lignes 1-8) :

Hutélutush-Insushnak, [5]l'agrandisseur du royaume, le conducteur d'Elam et de Suse,

b) (Action bénéfique du souverain, lignes 9-55) :

[55]j'ai sauvegardé [9]ma vie, [10]la vie de Dame Ishnikarap-pat, [13]la vie de Dame Urutuk-Elhalahu, [16]la vie de Shilhina-hamru-Lakamar, [19]la vie de Kutir-Hupan, [21]la vie de Dame Utu-e-hihhi-Pinikir, [25]la vie de Temti-tur-katash, [28]la vie de Lilirtash, [31]la vie de Par-uli, [35]la vie de Dame Melir-Nahunté [38]mes frères (et) sœurs, [40]la vie de Dame Utuk-huté-kashan fille de Hutélutush-Insushnak, [47]la vie de Temti-pitet fils de Hutélutush-Insushnak mes descendants,

c) (Actions de grâces du souverain pour la réussite de l'action précédente, lignes 56-67) :

[56]et à Anzan [66]j'ai conçu (et) bâti [65]en briques cuites [67]le temple *tarin* (= le temple de l'alliance) de Napirisha, de Kiririsha, d'Insushnak et de Simut.

NOTES

L. 6. — *tam_x*, signe apparemment à cette époque : *pir*. En réalité, il s'agit de la valeur *tam* du signe UD que les scribes élamites, pour éviter une trop longue chaîne d'équations : UD = *tú* = *ut* = *tam*, ont reportée sur un signe voisin, *pír*, ou, peut-être, sur la forme archaïque du signe UD qui est, en effet, identique à la forme récente de *pir* ; cf. R. LABAT, *Manuel*, nº 393.

L. 41. — Dans MUNUS *ú-tuk-^{d}hu-te-ka_4-ša-an*, nom de personne inconnu jusqu'ici, *^{d}hu-te-ka_4-ša-an* paraît être un nom divin. On comparera les noms féminins : *ú-tu-e-hi-ih-hi-^{d}pi-ni-kìr* (ici ligne 22), *^{d}na-hu-un-te-ú-tú*, var. *-tu_4*, nom de l'épouse de Shilhak-Insushnak, et peut-être *ú-ru-tuk-^{d}el-ha-la-hu* (ici ligne 14). On rapprochera la forme *utuk* dans *^{d}in-šu-ši-na-ak na-pir-ú-ri ú-tu-uk* (Sch. 70, 19), *ú-tu_4-uk-na* (Sch. 92, I, 73) et aussi dans les noms d'homme : *ma-an-zi-it-ú-tu-uk-ku* (SCHEIL, *Mémoires 4*, 191 : 15,7 = *Mémoires 22*, 76, 7), *ú-tu-uk-si-mu-ut* (*Mémoires 28*, 38, 13), de femme : *ú-tu-uk-ki-la-la* (*Mémoires 4*, 173, 3 : 27).

L. 43. — *ru-hu-pa-ak*, cf. à la ligne 50.

L. 49. — Le premier signe pourrait être BI, moins vraisemblablement GA ou GAB.

L. 50. — RU-HU-ŠA-AK, qui est l'équivalent de l'idéogramme DUMU-NIN_9 « fils de la sœur », pourrait désigner le « neveu » (E. REINER, *o. c.*, p. 88) ; mais comme le mariage entre frère et sœur dans la famille royale élamite semble de règle, ce mot doit désigner plus spécialement le prince du sang, l'enfant légitime apte à accéder à la succession, par opposition à un enfant qui serait né, certes du roi, mais d'une reine qui ne serait pas la sœur du roi, W. HINZ, *Or NS 32*, 3-5. Le féminin *ru-hu-pa-ak* serait alors, non pas « nièce », mais « fille de la sœur (-épouse) ». Mais voir plus spécialement, KÖNIG, *RLA*, III, p. 227, § 11 et W. HINZ, *ZA 58*, 85.

L. 58. — Le mot *tarin*, à cette place, rappelle une série déjà longue de termes de même apparence qualifiant tous le mot « temple » : *hunin*, *kinin*, *likrin*, *limin*, *silin*, *talin*, cf. M.-J. STÈVE, *Mémoires 41*, p. 124, sous *si-ia-an*. Il faut, sans doute, ajouter *kitin* bien connu par les textes juridiques de Suse du début du IIe millénaire : *ki-ti-en-^{d}insushnak il-pu-ut* (SCHEIL, *Mémoires 22*, 9:10), qui est passé en accadien sous la forme *kidînum* (*Mémoires 24*, 344), cf. W. von SODEN, *AHw* sous *kidi/ennu(m)*. — Le substantif *tari*, d'où vient *tarin*, est connu. Presque constamment couplé avec *peti* « ennemi », il n'a pas le sens d' « adversaire, ennemi » (M.-J. STÈVE, *Mémoires 41*, p. 126) mais d' « allié » que lui donna W. Hinz, dès 1952 (*ZA 50*, p. 248). La ligne 6 du texte Stève 2 : *su-un-ki-ir pi-ti-ir a-ak ta-ri-ir ak-ka me-el-ka-an-ra* se traduit « celui qui, roi ennemi ou allié, martèlera » (M. LAMBERT, *IrAn 5*, pp. 20-21). Le doute sur cette signification (cf. Erica REINER, *The Elamite Language*, Handbuch der Orientalistik, II, 1, p. 100) provient d'un passage, plusieurs fois répété, de la grande stèle de Shilhak-Insushnak : *pe-ti-ip lu-uk li-im-ma-aš-pi ta-ri-ip ša-le si-ra-aš-pi*, que nous traduisons « les ennemis, ceux que le feu (?) brûle (?), les alliés, ceux que leur chef soulève » (Sch. 92, II, 53, mais cf. E. REINER, *o. c.*, p. 103).

Six faits soulignent l'importance du nouveau document :

A) De Hutélutush-Insushnak, seuls quelques textes, fort courts et mutilés, nous sont parvenus[1]. Cela pourrait s'expliquer si l'on acceptait certaines des conclusions lointaines que l'on peut tirer maintenant des données élargies.

1. Rassemblés par W. F. KÖNIG, *Die elamischen Königsinschriften*, aux nos 60-65, documents édités, sauf le 63, par Scheil ; Sch. 98 = *EKI* 60 ; Sch. 99 = *EKI* 61 ; Sch. 80 = *EKI* 62 ; Sch. 99 *bis* = *EKI* 64 ; Sch. 97 = *EKI* 65.

B) La titulature ne comporte pas la phrase bien connue par son étrangeté — étrangeté due aux coutumes familiales de la dynastie élamite — « fils (aimé) de Kutir-Nahunté et de Shilhak-Insushnak » : *ša-ak (ha-ni-ik) I ku-ti-ir-^{d}nah-hu-un-te-a-ak I šil-ha-ak-^{d}in-su-uš-na-ak-ki-ik*[1]. Ce fils aux deux pères s'explique aisément en élamite par le fait que Dame Nahunté-utu épousa successivement les deux frères. Il est peu vraisemblable que cette partie de la titulature ait été oubliée ; à l'opposé, il est fort possible qu'elle ait été sciemment omise, car aucune mention n'est faite, nulle part ailleurs dans ce texte assez long, des prédécesseurs de Hutélutush-Insushnak.

C) Aux lignes 56-57 est indiqué l'objet même de l'inscription : l'érection d'un temple à Anshan ; c'est, croyons-nous, la première fois.

D) Aux lignes 57-58, le groupe *si-ia-an ta-ri-in* « temple de l'alliance », peut désigner un temple où plusieurs (ici, quatre) divinités sont vénérées ; on peut admettre également un sanctuaire où plusieurs groupes ethniques se rassemblent dans un lieu et pour un culte communs[2].

E) Aux lignes 59-63, le groupe des divinités auquel est dédié le temple, se présente ainsi : *^{d}na-pi-ri-ša*, *^{d}ki-ri-ri-ša*, *^{d}in-su-uš-na-ak* et *^{d}si-mu-ut*. Le premier est évidemment celui qu'on transcrivait fautivement ^{d}GAL, la bonne transcription sumérienne étant DINGIR-GAL qui, lue en élamite, fournit *napi-riša* « dieu-grand », comme le montrait dès 1965 W. Hinz[3]. Cela semble d'ailleurs signifier que *^{d}ki-ri-ri-ša* est la lecture élamite de ^{d}NIN-GAL.

F) Enfin, ce texte présente sur le plan grammatical un problème concernant les suffixes nominaux personnels.

LA DATE DE L'INSCRIPTION

Par sa composition générale, l'inscription est très proche de Sch. 47, brique sur laquelle Shilhak-Insushnak, après une invocation à Insushnak et l'énumération de ses titres, déclare consacrer un temple à Insushnak pour sa vie et pour celles de sa femme Nahunté-utu et de leurs enfants. Or, jusque dans cette liste de personnes, la ressemblance est très grande, puisque Hutélutush-Insushnak semblerait l'avoir purement et simplement recopiée si, à la fin, il n'avait ajouté le nom de Dame Melir-Nahunté qui ne figure dans aucun texte de Shilhak-Insushnak[4].

1. Sch. 97 et Sch. 98, 2.

2. Dans le même temps où nous écrivions ces lignes, nous parvenait l'étude de G. R. H. WRIGHT, Schechem and League Shrines, dans *Vetus Test. 21*, 572-603.

3. *JNES 24*, 351 ; voir la note concordante de E. REINER, *o. c.*, p. 58.

4. Avec une différence obligatoire : Shilhak-Insushnak mentionnait Hutélutush-Insushnak en tête de liste, comme fils aîné ; ici, la première personne nommée tenait la deuxième place dans les inscriptions de Shilhak-Insushnak.

On placera donc la nouvelle inscription, chronologiquement, après Sch. 47, laquelle d'ailleurs, si l'on se reporte au tableau dressé par le P. Scheil[1], est la dernière en date de Shilhak-Insushnak. Pour des raisons semblables, on jugera que la crapaudine de Hutélutush-Insushnak portant mention de Kutir-Nahunté, Shilhak-Insushnak et Nahunté-utu[2] est antérieure à la stèle du même souverain où sont cités les deux premiers, mais d'où la troisième est absente (Sch. 98). On admettra encore que *EKI* 63, texte justement attribué à Hutélutush-Insushnak par König, est sans doute postérieur aux deux précédents : car si Kutir-Nahunté et Shilhak-Insushnak y sont mentionnés, Hutélutush-Insushnak, dont le nom est restitué, s'y donne comme « le frère chéri de Melir-Nahunté », la dernière enfant de Shilhak-Insushnak d'après le texte publié ici.

Mais que signifie, dans ce dernier document, l'absence de toute indication de filiation ? A-t-elle un rapport avec le fait que l'action rapportée se passe en Anzan ? Le silence fait par Hutélutush-Insushnak sur ses prédécesseurs peut provenir de deux événements :

— soit d'un désastre militaire qui aurait désacralisé, sinon même couvert de honte, des noms jusqu'ici honorés ;
— soit d'une querelle de famille[3].

LA MENTION D'ANŠAN

La mention d'Anzan à la fin de ce texte ouvre un problème obscur. Ce nom se retrouve :

A) Dans la titulature royale : *su-un-ki-ik* ^{aš}*an-za-an* ^{aš}*šu-su-un-ka*$_4$ « moi roi d'Anzan (et) de Suse » depuis Humpan-umena jusqu'à Shilhak-Insushnak, aussi bien dans les inscriptions de Suse que de Bouchir. Toutefois, un tableau statistique montre de notables irrégularités dans les inscriptions de Shilhak-Insushnak, où les

1. Cf. *Mémoires 5*, p. 48. Nous en reproduisons, en les complétant, les conclusions, qui ont ici leur utilité :
a) M. Pézard, *Mémoires 15*, p. 76 = *EKI* 59 (brique de Bouchir) et J.-M. Stève, *Or NS 37*, 295 (brique de Suse), indiquent 6 enfants ;
b) Sch. 77 (la barrière de bronze) et Sch. 49 (une brique de grès à 6 faces) donnent 7 enfants (les six précédents plus un) classés par sexe : 4 garçons et 3 filles ; Sch. 54 (la Stèle 1, à 2 faces) indique les mêmes, mais classés par ordre de naissance ;
c) Sch. 55 (la Stèle 2, à 6 faces) mentionne 8 enfants, les sept premiers dans le même ordre que Sch. 54. Ce document est donc postérieur d'un an au moins aux trois classés sous *b)* ;
d) Sch. 47 (une brique) et Sch. 92 (la Grande Stèle) mentionnent 9 enfants ; un laps de temps d'au moins un an sépare ces deux textes du précédent.
Nous disposons avec ces huit documents d'une base assez solide pour établir un premier classement.

2. Sch. 97 = *EKI* 65.

3. Voir W. Hinz, *Das Reich Elam*, p. 105-108. Hutélutush-Insushnak était fils de Kutir-Nahunté et non de Shilhak-Insushnak ; à la mort de ce dernier, il a pu être contesté par ses demi-frères.

omissions de ce titre sont relativement nombreuses ; elles touchent les textes suivants :

Sch. 47, donné plus haut comme le plus récent ; Sch. 48, texte imprimé, donc prévu pour être largement reproduit ; Sch. 50, 54 et 55 contiennent à la place le titre *me-ni-ik ha-tam*$_x$*-li-ki a-ak šu-še-en-ki* « conducteur d'Elam et de Suse »[1] ; Sch. 71 qui est la Stèle 3 ; Sch. 78 et 79 qui sont des briques de fondation ; Sch. 92 qui est la grande stèle où le mot *anshan* se trouve, il est vrai, dans un autre contexte (cf. plus loin sous B) ; Sch. 95 et 96 qui sont des crapaudines ; enfin *EKI* 41 A, brique estampée provenant du Fars[2].

Précisons que le titre « roi d'Anzan et de Suse » se trouve sur le Sit-Shamsi (Sch. 93), la barrière de bronze (Sch. 77) toute une même série de briques de fondation (Sch. 30 *bis* à Sch. 46), et sur la brique en grès à 5 faces inscrites (Sch. 49).

B) En dehors de la titulature, rare est la mention d'Anzan. La grande stèle de Shilhak-Insushnak en fournit les exemples les plus importants : *na-ap-pi-ip ha-tam*$_x$*-ti-ip na-ap-pi-ip* ^{aš}*an-ša-an-pi na-ap-pi-ip* ^{aš}*šu-še-en-pi* « les dieux d'Elam, les dieux d'Anshan, les dieux de Suse »[3] ; *hu-ur-t[u*$_4$*]* ^{aš}*a[n-ša-an]* ^{aš}*šu-še-en* « le peuple d'A[nzan] (et) de Suse »[4], restitution assurée par un autre texte de Shilhak-Insushnak : *hu-ur-tu*$_4$ *an-ša-ni-ip-na a-ak šu-še-ni-ip-na* « les peuples d'Anshan et de Suse »[5] et par un document plus ancien de Ziwe-palar-huppak : *hu-úr-tù an-ša-ni-ip-na [a]-ki šu-še-ni-ip-na* qui donne la phrase précédente dans une graphie plus archaïque[6].

La stèle 1 de Shilhak-Insushnak mentionne ^{aš}*an-za-an* dans un contexte perdu, à une ligne de distance de ^{aš}*šu-su-un*[7] ; l'importance de ce document vient des graphies, *anzan*, *šušun*, qui concurrencent *anshan* et *šušen* et qui, ici, pourraient être une influence du règne précédent, puisqu'une inscription de Shutruk-Nahunté indique « cette stèle que dans Anzan... »[8].

Au total, peu de choses sont connues sur Anshan. Eparat en était roi vers 1850

1. Il s'agit de l'inscription des pommeaux à tige et des Stèles 1 et 2.

2. Voir p. 61, n. 2.

3. Sch. 92, col. I, 92 et I, 101 ; col. IV, 9 et IV, 19.

4. Sch. 92, col. I, 48. *hurtu* est traduit « Lebensfeuer » par König, *EKI*, p. 191. Scheil, en 1911, ne le traduisait pas dans *Mémoires 11* ; plus tard (*RA 29*, 74), il en rapprocha le nom de pays *hu-ur*$_5$*-ti* (variante *hu-ur-ti*) mentionné avec Kimash aussi bien dans la formule de l'an 45 de Shulgi (Schneider, *AnOr 13*, p. 45) que dans le texte de Puzur-Insushnak (*Mémoires 14*, nº 13 I, 15) : sur cette base, il a proposé « peuple », « armée » généralement admis, cf. Hinz, *ZA 58*, 76.

5. Sch. 94 B. Nous établissons une différence entre ^{aš}*an-ša-an* « Anzan » et *an-ša-ni-ip* « les (...) anzanites ».

6. M. Rutten, *Mémoires 31*, 165.

7. Sch. 54, III, 20.

8. Sch. 69, 5 ; nous avons là une preuve des liaisons existant entre Suse et Anzan sous Shutruk-Nahunté. — La graphie *an-ša*$_4$*-an* paraît particulière à certains textes d'Ur III et d'Isin-Larsa, cf. p. 70, n. 6.

du temps de Attahushu prince-sukkal de Suse[1]. Un siècle plus tôt y régnait Kintatu dont fait mention le sceau de son fils Imazu qui en scella une tablette de Suse[2]. Kintatu vécut peu après ou peu avant l'assaut que Gungunum, roi de Larsa, lança vers l'Iran méridional : en l'an 2 contre Bashimé, en l'an 4 contre Anshan[3]. C'étaient là les lointaines séquelles des guerres d'Ibi-Sîn au cours desquelles Anshan était largement intervenu[4], avec quelque droit d'ailleurs : car Shulgi, vers son année 30, y avait établi sa fille comme souveraine en la donnant au prince d'Anshan : *mu dumu-mí-lugal nin-an-ša-an*^{ki}*-šè ba-gub* « année où il (= Shulgi) installa l'infante royale comme reine d'Anshan », formulé qu'éclaire la variante : *mu dumu-mí-lugal en*$_5$*-si-an-ša-an*^{ki}*-ke*$_4$ *ba-an-tuk* « année où le prince d'Anshan épousa l'infante royale »[5]. Shulgi tenait à s'assurer un point d'appui loin à l'est, de manière à prendre à revers les princes du Zagros qu'il essayait de se soumettre[6]. Ce point d'appui lui échappa bientôt : quatre ans plus tard, il (Shulgi ?) détruisit Anshan[7]. On ne sait s'il s'agit de la ville ou simplement de l'armée anshanite. Anu-muttabbil parle clairement de cette dernière[8] ; ce prince des montagnes du Zagros, que pour cela nous croirons plus précis et plus juste dans ses déclarations topographiques que les rois de la plaine mésopotamienne, indique même trois divisions politico-régionales : *um-ma-an an-ša-an*^{ki}

1. Scheil, *Mémoires 28*, n° 4 ; W. Hinz, *Das Reich Elam*, p. 76. Avec lui commençait une dynastie dont l'un des représentants, Siwe-palar-huppak, apparaîtra jusque dans les tablettes de Mari essentiellement comme « roi d'Anshan », G. Dossin, *RA 64*, 97.

2. Tablette et empreinte publiées par P. Amiet, *Elam*, fig. 186 et *Mémoires 43*, n° 1679.

3. Edzard, *ZZB*, p. 100. Ces données sont tirées des formules des années 3 et 5. — La position reculée d'Anshan, en dehors des voies commerciales, peut à cette époque s'appuyer sur une donnée négative : les documents d'Isin-Larsa mentionnent très rarement, pour ne pas dire jamais, Anshan, cf. W. F. Leemans, *Foreign Trade*, indices ; voir du même, *Old Babylonian Letters and Economic History* (1968) et *Acta Orient. 38*, 209. Si, dans le domaine commercial, les données sont nulles, il en est différemment dans le domaine politique : une date d'Idin-Dagan, roi d'Isin, rapporte son alliance matrimoniale avec le roi d'Anzan (*Owen, JCS 24*, 17).

4. Cf. la formule d'année d'Ibi-Sîn, de l'an 18 selon A. Falkenstein, *JAOS 72*, 41 et 42, n. 16, mais tenir compte avant tout des remarques et corrections de Erica Reiner, *RA 47*, 173.

5. Schneider, *AnOr 13*, p. 15.

6. La localisation d'Anshan au voisinage de Suse (cf. carte dans Jones-Snyder, *SET*, p. 298) s'appuie sur la ligne 110 (= 168) de « Enmerkar et le seigneur d'Aratta » : le messager allant d'Uruk à Aratta passerait « à Suse, dans la montagne d'Anshan ». Mais *šušan*^{ki}*-e kur-an-ša*$_4$*-an*^{ki}*-a-šè* est à traduire « à Suse, du côté des montagnes d'Anshan » (Jestin, *RHR*, 1957, p. 151), *kur-an-ša*$_4$*-an*^{ki} étant le nom de la chaîne montagneuse qui sépare l'Elam du Fars. Aratta, le but du messager, peut être Takht-e Soleiman, cf. données rassemblées par Sjöberg, *Mondgott Nanna-Suen*, p. 61 ; l'une d'elles indiquant que l'on atteint Aratta par bateau s'accorde avec la localisation proposée ici. Cf. aussi E. I. Gordon, *BiOr 17*, 132, n. 63, et Cl. Wilcke, *LE*, pp. 28-40. Dans *Iran 10* (1972), p. 103, sur la carte que dresse J. Hansman, Anshan doit être restreint à la plaine de Chiraz et kur-Anshan à la chaîne montagneuse qui couvre celle-ci au nord-ouest.

7. Schneider, *o. c.*, p. 15. Jamais le sujet n'est indiqué dans la formule *mu an-ša-an*^{ki} *ba-hul*. Le destructeur peut évidemment être Shulgi ; mais le silence fait sur l'auteur incite à soupçonner un sujet autre ; il est possible qu'une révolte ait eu lieu contre l'infiltration sumérienne en Anshan, ce qu'implique obligatoirement le mariage de l'infante royale.

8. Cf. Edzard, *ZZB*, p. 72 et A. Goetze, *JNES 12*, 117.

nim^{ki} *si-ma-aš-ki-im* « l'armée d'Anshan, d'Elam (et) de Simashki »[1]. Mais, plus anciennement, Gudéa parle expressément de la ville : « il écrasa par les armes la cité d'Anzan (et) l'Elam »[2].

GRAMMAIRE

Une observation, faite de façon continue dans les textes élamites, a permis de déduire la règle de l'inflexion nominale. Elle dit, entre autres choses : les éléments nominaux concernant une première personne sont suffixés d'un *-k* ; les éléments nominaux concernant une troisième personne sont suffixés d'un *-r*[3].

Or, ici, le texte est à la première personne de la ligne 9 à la ligne 39 et de la ligne 54 à la fin ; d'après la règle de l'inflexion nominale, il est à la troisième personne des lignes 1 à 8, comme le prouvent les groupes *li-ka*$_4$*-me ri-ša-ri* et ^{aš}*šu-še-en-ri* avec leur *-r* final. Certes, on peut isoler ce membre de phrase et en faire une proposition indépendante[4]. Résolu sur ce point, le problème, le même, réapparaît aux lignes 39-54 où on lit : « la vie de *mes* frères (et) sœurs, la vie de Dame Utuk-huté-kashan fille de Hutélutush-Inshushnak (avec *-r* de 3e p.), la vie de Temti-pitet fils de Hutélutush-Insushnak (avec un *-r* de 3e p.), *mes* descendants... », entremêlement inattendu d'indices de première et troisième personnes appliqués à un même individu. Force est d'admettre deux séries de textes à la première personne : l'une comporte régulièrement les seuls indices de première personne ; l'autre, apparemment irrégulière, oscille entre la première et la troisième personne.

La seule note de dissemblance entre ces deux séries est marquée par la présence dans la série régulière, et par l'absence dans la série irrégulière du pronom personnel en tête du texte : « Moi Hutélutush-Insushnak » et « Hutélutush-Insushnak ». Cette « ouverture » différente explique le remplacement du *-k* de première par le *-r* de troisième, mais nous devons admettre :

Ou bien que l'espèce de substantifs de troisième personne, formée ainsi,

1. La lecture *simaški* est démontrée par J.-R. Kupper dans *Iraq 31*, 24. Ce pays, souvent cité sur les tablettes des courriers royaux, est inconnu des formules de date de Shulgi qui conquit le Zagros ; si le Simashki s'y était trouvé, Shulgi l'aurait mentionné. Shusîn, allant plus loin que son père, s'attaque à Simashki, cf. F. R. Kraus (*AfO 20*, 154) qui corrige le *si-me-di-im*^{ki} d'Edzard (*AfO 19*, p. 9, l. 4). D'après le contexte de l'inscription 3 de Shusin, Simashki comprenait 6 territoires ou villes, dont le pays de Zapshal qui apparaît dans les formules de date aussi bien de Shusîn (an 7) que d'Ibisîn (an 6 de Legrain, *UET 3*, *indexes*, p. 277). De là, deux possibilités de localisation : à l'est de Suse, c'est celle de G. G. Cameron (*Histoire de l'Iran antique*, carte 24-25) que nous adoptons ; au nord, aussi loin que la Médie.

2. Statue B, 6, 64, cf. M. Lambert, *RA 45*, 60.

3. Cf. E. Reiner, *The Elamite Language*, p. 77.

4. Ainsi dans *EKI* 61 A, 62 et 63 ; thèse qui se défend si l'on fait état de l'inscription de Napir-Asu où se trouve une proposition complète sous la forme *ú* munus *na-pir-a-su ru-tu*$_4$ *I un-taš-napi-riša-ki* « Moi, Dame Napir-Asu, femme de Untash-Napirisha » (Sch. 65). Le seul, croyons-nous, à avoir posé le problème en détail est P. Meriggi dans *BiOr 26* (1969), 177, en fonction d'ailleurs d'un problème plus vaste.

commande des possessifs et des verbes de première personne, conclusion apparemment illogique ;

Ou bien que la règle de l'inflexion nominale, stricte à Suse, était battue par un courant oriental, ou différent ou fautif. Si l'on essaie une comparaison, qui n'est là que pour la clarté, on a l'inverse du mauvais français « c'est nous qui chantent » (pour : « chantons »). Cette comparaison paraît assez valable au regard d'un texte de Hutélutush-Insushnak[1] qui commence sans le « Moi », se poursuit, normalement donc, à la troisième personne, avec *-r*, se continue avec le possessif de première personne, et se termine (contrairement aux documents de cette série) par un verbe à la troisième personne, comme si le rédacteur élamite avait accordé ce verbe avec l'indice *-r* du début. Quand Scheil, embarrassé, dut traduire, il fit de ce verbe celui d'une proposition temporelle : « après qu'on eut fondé et construit ! (?) », mutilant la signification du document[2]. Plus simplement, König s'en est tiré par un jeu graphique de tirets : il encadra la partie centrale, qui est à la première personne, afin de la bien séparer du reste qui est à la troisième ; mais un lecteur non prévenu est perdu.

Il convient donc, sans toucher à la règle générale de l'inflexion, de préciser :

A) Quand le texte commence par le pronom personnel « Moi » :

— le nom de personne qui suit est suffixé de *-k* ;

— quand ce nom de personne est largement séparé de son verbe par une série de compléments ou une phrase incidente, on rappelle devant le verbe le pronom personnel « moi »[3] ;

— quand le nom de personne est suivi d'une titulature, celle-ci étant obligatoirement suffixée du *-k* de première personne permet au rédacteur de ne pas faire le rappel du pronom personnel « moi » devant le verbe.

B) Quand le texte commence sans le « Moi », directement par le nom de personne :

— la titulature qui suit ce nom est normalement suffixée de *-r*, et les possessifs et le verbe que ce nom commande sont à la première personne ;

1. Sch. 98 = *EKI* 60.
2. *Mémoires 11*, p. 71.
3. Type : ú *I šu-ut-ru-uk-*ᵈ*nah-hu-un-te hu-uh-pi-in ú-hi-im-ma mu*(?)*-ru* ú *pá-ak-ka-ah a-ak le-et-ki-ih* « Moi, Shutruk-Nahunté, un bassin de pierre, de la terre (?), moi, j'ai déterré (?) et apporté » (Scheil, *RA 16*, 195 = *EKI* 26). *uhi* « pierre » est ce même mot que l'on trouve avec sa finale *mma* sous la forme *ú-uh-um-ma* dans l'inscription de Hanné (Sch. 64, 4 ; mais cf. W. Hinz, *Locust's Leg*, p. 112). — Autres exemples de phrases du même type : *EKI* 13 *a*, 14, 17, 19, 31, 35, etc. Le rappel du pronom dépend de l'appréciation personnelle du rédacteur, et non d'une règle précise. Il est rare après un complément d'objet courant (temple, stèle, ville) : Sch. 24 ; *EKI* 22, 23, 24, etc. ; Stève *(= Mémoires 41)*, 10, 11, etc. Mais il est usuel après une incidente introduisant une personne autre que le sujet, ainsi : « Moi, Untash-Napirisha, fils de Humpan-umena, roi d'Anzan (et) de Suse, le temple de Napirisha que les rois anciens n'avaient pas construit, moi, je le construisis » (Stève 56) ; cependant, on l'attendrait dans Sch. 69 = *EKI* 20.

— on trouve une fois une titulature suffixée de *-r* commandant un possessif de première personne et un verbe de troisième.

Il est intéressant de noter que, si peu nombreux qu'ils soient, les textes de Hutélutush-Insushnak présentent les différents types de rédaction : avec le pronom personnel en tête après l'invocation à la divinité[1] ; sans le pronom[2]. En cela, il est à l'opposé de tous les prédécesseurs de sa dynastie qui ne connaissent, sauf erreur, que les textes introduits par le pronom.

Il est assuré que le règne de Hutélutush-Insushnak a marqué un tournant aussi bien dans l'histoire générale — avec lui la puissance élamite disparaît à Suse — que dans le domaine des textes. Erica Reiner a pu écrire : « Le dernier roi de cette période de puissance élamite, Hutélutush-Insushnak, conserve le style des inscriptions traditionnelles élamites ; il montre même une préférence pour des formes de signe archaïsantes, mais son langage indique déjà des changements linguistiques qui prédomineront dans les périodes tardives »[3].

CONCLUSION

Le document publié ici confirme entièrement l'opinion ci-dessus ; il marque avec netteté le tournant et le changement qui s'opèrent à cette époque dans l'Iran du Sud et du Sud-Ouest. D'une part, nous voyons, par les textes, s'installer au début du XIIIᵉ siècle — à Suse, ville ancienne, et à Tchogha-Zanbil, ville neuve — un Untash-Napirisha fils d'un Humpan-umena qui, lui, était installé à Bouchir[4]. D'autre part, nous voyons à la fin du XIIᵉ siècle un Hutélutush-Insushnak déployer dans le Fars une activité de bâtisseur apparemment supérieure à celle qu'il eut à Suse, qu'il eut sans doute aussi à Deh-e now, encore que le texte à lui attribué par Hüsing soit en réalité de Shutruk-Nahunté comme l'a clairement montré le P. Stève[5]. Mais l'écriture archaïsante des scribes de Deh-e now[6] s'accorde avec ce qu'on connaît du personnage royal ; et surtout celui-ci, pour le couple divin de Deh-e now, Manzat et Simut, a construit à Suse un temple dans lequel on verra, sans s'avancer beaucoup, le désir

1. Sch. 97 = *EKI* 65 ; c'est le type usuel de textes pour l'ensemble de la dynastie, cf. Sch. 47, 52, 95 ; *EKI* 41 A.
2. Sch. 98 et 99 = *EKI* 61 A et 60. Nous ne voyons pas pourquoi König a renversé l'ordre des textes ; celui de Scheil paraît plus justifié, chronologiquement.
3. Erica Reiner, *Elamite Language*, p. 61.
4. M. Pézard, *Mémoires 15*, p. 42. Que le sens de la marche de la dynastie soit Bouchir-Suse, est sans doute prouvé par le fait, négatif il est vrai, donc fragile, que Insushnak, le dieu de Suse, est absent des textes de Bouchir.
5. *Or. NS 37* (1968), p. 299.
6. Voir les notes de F. W. König concernant son inscription *EKI* 42 qu'il attribue à Shilhak-Insushnak, sans certitude ; c'est celle-là que le P. Stève a montrée venir de Deh-e now, cf. note précédente.

d'exalter dans cette dernière ville les divinités de la cité voisine. Peut-être avons-nous là l'indice d'une situation intérieure trouble, car si Deh-e now est bien l'antique Hupshen[1], il faut tenir compte qu'elle fut au moins deux fois l'adversaire de Suse : sous Puzur-Insushnak et — ce qui est important ici — sous Shilhak-Insushnak, le prédécesseur même de Hutélutush-Insushnak[2]. Or, cette rupture de l'unité de l'état élamite dut avoir eu de lourdes conséquences si l'on admet — comme les données le suggèrent — que Hupshen est cette même cité que les Mésopotamiens appelaient Adamdu, la représentant donc comme le centre du pays d'Elam[3]. L'opposition entre Suse et Elam, que ce dernier soit le *ha-tam$_x$-ti* élamite ou le NIM-MA mésopotamien, est assuré par les textes de Kuk-Nashur et de Temti-halki, l'un et l'autre « sukal, d'Elam, de Simashki et de Suse »[4].

Il est vrai qu'on ne sait combien de temps Hutélutush-Insushnak régna à Suse, et qu'on ignore ce qu'il advint de la puissance élamite après la défaite que ce prince subit sur le Cha'ur, la rivière de Suse, devant les troupes de Nabuchodonosor Ier. Les rapports babyloniens disent que le roi d'Elam s'enfuit, et mourut peu après[5] : s'enfuit, probablement ; il avait derrière lui, comme ligne de repli, la rivière Ab-e Diz avec la ville de Deh-e Now ; il possédait surtout, comme le montre le présent document, la retraite isolée, inabordable, d'Anzan. Aussi bien, les traits d'archaïsme de ses inscriptions et l'érection du temple *tarin*, en Anzan, suggèrent qu'il avait une prédilection pour la partie orientale de son empire. Il serait donc plus juste d'admettre qu'il s'y est retiré après sa défaite, non réfugié[6] ; et l'explication de cette retraite acceptée pourrait être cherchée dans l'hypothèse que sa famille aurait eu ses racines dans le Fars. Il est attesté que la ville de Bouchir, l'ancienne Liyan, fut tenue par Hupan-umena et au moins quatre rois de la dynastie susienne : Untash-Napirisha,

1. Les textes publiés par J.-M. Stève, *Or NS 37*, p. 300-303, le prouvent assez clairement.

2. Données rassemblées par le P. Scheil, *RA 29*, 75.

3. L'équation pourrait être acceptée si le qualificatif *ha-tam$_x$-ti* « l'élamite » appliqué à Simut le dieu de Hupshen/Deh-e now (cf. Sch. 94, 2) se trouvait confirmé. Car, d'une part, pour les Mésopotamiens, Suse et Adamdu sont deux villes différentes mais voisines (références dans T. Fish, *MCS 4*, 81 sous *a-dam-dun*) ; d'autre part, *a-dam-du$_{24}$*, qu'Eannatum une fois (Galet A 6, 17) écrivit NIM-*du$_{24}$* (cf. *Sumer 8*, 199), est la transcription reconnue depuis longtemps de l'élamite *ha-tam$_x$-ti* (Scheil, *RA 29*, 75). Hupshen serait le nom donné par les Elamites à leur capitale ; Adamdu, exactement « l'élamite », serait le nom donné par les Mésopotamiens à cette même ville. Ceci oblige à supposer deux pôles politiques dans le pays, mais permet d'expliquer l'opposition Suse/Hupshen, et peut-être aussi la double installation de Untash-Napirisha à Suse et à Tchogha-Zanbil proche de Deh-e now : le roi aurait tenu compte de la bipolarité de l'Elam.

4. Cf. Scheil, *RA 29*, 68 ; Thureau-Dangin, *ISA* 261-263. De même, Gudéa rapproche, tout en les opposant, Suse et Elam dans Cyl. A 15, 6-7, cf. *RA 45*, 60.

5. Wiseman, *Cambridge Ancient History*, II, chap. 31, l. 15 ; W. Hinz, *Das Land Sumer*, pp. 112-113. La chronique babylonienne donne le nom du roi sous la forme Hulteludish, cf. Thureau-Dangin, *RA 10*, 98.

6. S'expliqueraient ainsi et le petit nombre d'inscriptions de ce prince à Suse, et le présent document qui serait du Fars. — Le règne de Shilhana-hamru-Lakamar, frère de Hutélutush-Insushnak, mentionné ici l. 17, est possible (Hinz, *Das Reich Elam*, p. 151), mais n'est pas assuré malgré Sch. 84.

Shutruk-Nahunté, Kutir-Nahunté et Shilhak-Insushnak. Or, Bouchir est essentiellement une cité portuaire vivant certes du cabotage, mais aussi du trafic que sa situation géographique lui procure comme débouché maritime de la région de Persépolis[1], ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'elle fut au temps sassanide[2], ce qu'elle était probablement alors.

Ce problème, que souligne le nouveau document, des relations de Suse avec l'Est, ne peut être séparé de celui des relations de cette même Suse avec le Nord, à l'époque de Untash-Napirisha ; il semble même ne former avec lui qu'un tout. Comme me le précise M. Pierre Amiet, ce prince et ses successeurs ont laissé dans les ruines de leurs résidences des objets qui, s'ils sont exceptionnels pour l'Elam, se retrouvent dans de larges régions du Luristan et de l'Iran septentrional. Ils paraissent à Suse et à Tchogha-Zanbil comme des imitations, si même on ne veut pas les considérer comme des importations directes ; ce sont :

- la hache d'Untash-Napirisha qui reproduit en argent un modèle de bronze répandu au Luristan[3] ;
- la hache d'un dépôt funéraire de Suse[4] ;
- l'épée à pommeau en double éventail, de Tchogha-Zanbil : unique en Elam, mais d'un type répandu du Talyche au Luristan[5] ;
- le vase de bronze orné de chevaux et de taureaux dont les têtes jaillissent en haut-relief ; il n'a, à l'époque médio-élamite, d'équivalents qu'à Marlik et Kalar-Dasht[6].

De toute façon, ce dernier objet, qu'il ait été le modèle ou une copie des vases de Marlik, atteste l'existence de liens certains avec le Nord. Or, sur ce point, un témoignage plus net encore est fourni par la hachette à moignons trouvée à Tchogha-Zanbil ; elle est au nom du fondateur de la nouvelle cité, ce qui précise au mieux sa date. Or, cette hachette et une autre fort semblable trouvée au même endroit — mais anépigraphe[7] — sont d'un type totalement étranger à l'Elam et qui même n'a été

1. Région prospectée par Vanden Berghe, cf. *A la découverte des civilisations anciennes dans l'Iran méridional* (1963), étude qui porte sur la route nord-sud Chiraz-Tahiri par Firouzabad, fréquentée à l'époque sassanide, légèrement plus longue que la route est-ouest Chiraz-Bouchir, cf. carte, p. 13.

2. La ville était en activité sous les Sassanides, puisque l'une des inscriptions provient d'un fortin sassanide, cf. König, *EKI*, p. 18, nº 57.

3. P. Amiet, *Elam*, fig. 265.

4. *Ibid.*, fig. 307.

5. Roman Ghirshman, *Tchoga-Zanbil (Dur-Untash)*, I, pl. LIV, 1 et fig. 55.

6. *Elam*, fig. 356, où est donnée une bibliographie sur la question.

7. R. Ghirshman, *o. c.*, pl. LIII, 6-7 et pl. LXXXV ; J. Deshayes, *Syria 42* (1965), pp. 91-94. On retrouvera, dans la publication prochaine par P. Amiet de la collection David-Weill, un exposé plus détaillé de ces données.

jusqu'ici rencontré en Iran que dans le Nord[1]. Alors, il conviendra de reprendre, sur ces données élargies, le problème que pose le temple de Nusku bâti par Untash-Napirisha à Tchogha-Zanbil[2].

Car le problème est à résoudre maintenant en fonction des éléments apportés par le nouveau texte. Si, venant de Bouchir dont le Fars est l'arrière-pays naturel, Untash-Napirisha, aussitôt installé à Suse et Tchogha-Zanbil, est en étroite relation avec le Nord, cela ne signifie-t-il pas que ces relations existaient déjà auparavant entre Bouchir, le Fars (où travaillera Shilhak-Insushnak, où s'installera Hutélutush-Insushnak) et le Nord ? Or, parallèlement à ces relations, on décèle des influences iraniennes, non seulement sur le plan artistique, mais aussi dans le domaine religieux.

En d'autres termes, on peut se demander si les influences iraniennes irradiant du nord-est de l'Iran, n'ont pas atteint le Nord (Médie) et le Sud (Fars-Bouchir) avant de prendre pied en Elam, apportant dans cette dernière région le culte du Feu dans l'enceinte sacrée de Tchogha-Zanbil. On comprendrait mieux, vue à travers cette hypothèse, que la remontée de l'Elam après la ruine de 640, se soit faite avec un roi d'Anzan installé à Pasargades, et que ce roi d'Anzan ait pu porter un nom élamite, d'après la forte suggestion d'E. Dhorme, suggestion que personne jusqu'ici, croyons-nous, n'a réfutée[3].

1. Ce type peut être considéré comme septentrional et occidental, cf. J. Deshayes, *Les outils de bronze de l'Indus au Danube*, pp. 113 ss.

2. *Elam*, fig. 274 et discussion p. 339. En dernier lieu, cf. P. Amiet, *Archeologia 36* (1970), p. 29. Sur ce sujet, deux textes essentiels : Stève *(= Mémoires 41)*, 23 : « Et j'ai construit un *ip-il-la-ti (= iplati)*, l'ai donné à Nusku du Sian-kuk (= Cité-haute) », et Stève 44 : « Moi, Untash-Napirisha, fils de Humpan-umena, roi d'Anzan (et) de Suse, j'ai construit le socle (ou : la terrasse) du *ip-il-la-ti*. » Suit le nom de Nusku prolongé d'une épithète où l'on reconnaît le nom *li-li-r(a)* qui est celui d'une divinité ; voir dans la présente inscription, à la ligne 29, le nom personnel *ᵈli-li-ir-taš*, « Lili-plaça ». Nous reprendrons ailleurs cet aspect du problème qui est un peu en dehors de la question traitée ici.

3. *Recueil Edouard-Dhorme*, p. 351.

COMMUNICATIONS

Georges DOSSIN : *A propos de l'article 58 du Code de Ḫammu-rapi.*

Les articles 57 et 58 du Code de Ḫammu-rapi concernent tous deux le droit de pâture. Le premier interdit au berger de faire paître ses troupeaux dans un champ, sans l'autorisation du propriétaire. S'il n'a pas obtenu cette autorisation et s'il conduit ses bêtes dans le champ, violant ainsi le droit du propriétaire, il est redevable à celui-ci, au temps de la moisson, de 20 *kur* de blé par 10 arpents de superficie.

La traduction et l'interprétation de cet article 57 ne présentent aucune difficulté. Il n'en va pas de même de l'article 58. Sans doute, le sens général en est-il clair : si le berger conduit ses moutons dans un champ en dehors du temps de la vaine pâture, il doit conserver le champ qu'il a laissé fourrager par ses bêtes, mais, à l'époque de la moisson, il sera tenu de livrer au propriétaire 60 *kur* de blé par 10 arpents de superficie.

Cet article suppose donc qu'il y a une époque de l'année où la vaine pâture est interdite ; c'est le temps où les champs ensemencés commencent à se couvrir d'une tendre verdure, alléchante pour le gros ou le petit bétail, mais si le sens général de cette prescription est clair, on ne peut en dire autant des cinq premières lignes du texte (XV, 65-70) :

šum-ma iš-lu ṣênu	Si, à partir du moment où le petit bétail
i-na ugarim	est remonté
i-te-li-a-nim	de la campagne
ka-an-nu ga-ma-ar-tim	(et que) les *ka-an-nu ga-ma-ar-tim*
i-na abullim	*i-na abullim*
it-ta-aḫ-la-lu	*it-ta-aḫ-la-lu*

C'est surtout la proposition *kannu gamartim ittaḫlalu* qui a embarrassé les interprètes. Mis à part le mot *abullum* « porte (de ville) », chacun des trois autres éléments a reçu une acception différente.

Le P. Scheil, le premier interprète dans sa mémorable édition *princeps* de 1902, traduisait : « Si, après que du canton les moutons sont sortis et que le troupeau (?) en entier à l'intérieur de la porte s'est déjà glissé... »

Dans l'édition abrégée : *La loi de Hammourabi*, 2e éd., Paris, 1904, il modifiait légèrement son interprétation initiale : « Si, après que les moutons sont sortis du canton, et que le bétail tout entier s'est remisé sous les portes... »

D. H. Müller, *Die Gesetze Hammurabis*, Vienne, 1903, p. 24, proposait la traduction : « Wenn, sobald die Schafe die Tritt verlassen und in den [Gemeinde-]pferch von dem Stadttore hineinschlüpfen... » La traduction hébraïque (p. 24) ne s'écarte pas de la traduction allemande.